



Bulletin d'inscription 2022/2023

1) Identité

Réinscription (ne remplir que les modifications)

Homme

Femme

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ Age ____

Téléphone _____

E-mail _____

2) Niveau

Débutant

Plongeur

Licence FFESSM ____ / ____ / ____

Niveau N1 N2 N3 Nitrox PADI _____

PE ____ m PA ____ m

Encadrement Initiateur N4 N5 MF1 MF2

Autres TIV RIFAP _____

Nombre de plongées _____

3) Urgences

Contact _____

Lien de parenté _____

Téléphone _____

Allergies connues _____



ASSAB - Association Sportive Subaquatique Avonnaise et Bellifontaine

27 rue du Vieux Ru - 77210 AVON — www.assab77.club

[✉ assab.plongee@gmail.com](mailto:assab.plongee@gmail.com) - FFESSM n°07770105

4) Engagement

- Je m'engage à respecter le [règlement intérieur](#) de l'ASSAB, les normes fédérales et la réglementation en vigueur (accès aux sites et divers textes régissant les activités subaquatiques) dont j'ai pris connaissance ou serai à même de connaître lors de la pratique de l'activité et de ma formation.
- Je ne souhaite pas communiquer mes coordonnées aux autres membres du club.
- Je n'autorise pas l'ASSAB à insérer ma photo dans le logiciel de gestion du club.

5) Cotisation (voir annexe)

- Un chèque
 - Deux chèques
 - Virement bancaire
 - Attestation de règlement
- Ma remise _____ %
- Cotisation _____ €
- Licence _____ €
- Assurance _____ (1)
- Cauton badge _____ €
- _____ €⁽²⁾
- Total = _____ €

(1) assurance facultative choisie

(2) moins la prise en charge par l'ASSAB

6) Autorisation parentale

Je soussigné _____
père, mère ou tuteur*, autorise mon fils/ma
fille*, à participer aux activités de l'ASSAB, tant
en milieu artificiel qu'en milieu naturel et donne
mon accord pour toute hospitalisation, interven-
tion médicale ou chirurgicale en cas d'urgence ou
en cas d'accident.

Fait à _____,

le _____

Signature

* Rayer la mention inutile.

7) Inscription

Je fournis les documents suivants :

- Copie du certificat médical d'aptitude
- Une photo d'identité
- Un ou deux chèques de règlement
- Copie des cartes de niveaux
- Cette fiche remplie et signée

Je, soussigné _____
m'inscris à l'ASSAB pour la saison 2022/2023.

Fait à _____

le _____

Signature



ASSAB - Association Sportive Subaquatique Avonnaise et Bellifontaine

27 rue du Vieux Ru - 77210 AVON — www.assab77.club

assab.plongee@gmail.com - FFESSM n°07770105



Souhaits 2022/2023

Nom _____

Prénom _____

Passer un niveau de plongeur

- N1 (+14 ans)
 - Le lundi
 - Le jeudi
- N2 (N1, +16 ans, +20 plongées)
- N3 (N2, +18 ans, +50 plongées*)
- Nitrox (N1)
- Nitrox confirmé (Nitrox, N2)
- RIFAP (obligatoire passage N3)

Activités aquatiques en piscine

- Palmage
- Initiation photo
- Apnée

Suivre les cours de Biologie marine

- N1 bio (N2 plongée)

Passer un niveau d'encadrement

- E1 Initiateur (N2, 12 plongées en autonomie)
- N4 (N3)
- E3 MF1 (E2)

Encadrer

- Baptêmes (E1)
- Directeur de bassin (E1)
- Prépa N1 (E1)
- Prépa N2 / N3 (E2)
- Nage avec palme
- Apnée (IE1)
 - Le lundi
 - Le jeudi
- N1 / N2 en sortie club (E2)
- Cours biologie (FB1)

Vie du club

- Participer au Bureau
- Passer la formation TIV

* dont +20 plongées en autonomie N2 et +10 plongées encadrée à 40m



Annexes 2022/2023

Cotisation ASSAB

La cotisation est de **200€** pour la saison. Une remise peut être appliquée selon le barème ci-dessous. Les remises ne sont pas cumulables hors bonus d'encadrement. Toute interruption de réinscription d'un an ou plus remet l'ancienneté à zéro.

Critère	Remise	Cotisation
Année 1 ou 2	0%	200€
Année 3 ou 4	20%	160€
Année 5 ou 6	30%	140€
Année 7 ou 8	40%	120€
Année 9 et plus	50%	100€
Membre d'honneur	80%	40€
Moins de 16 ans	50%	100€
Enfant à charge d'un adhérent	50%	100€

Bonus d'ancienneté pour les moniteurs en activité à l'ASSAB

E1/N4	2 ans
E2	4 ans
E3 et +	8 ans

E1 en année 3 = 5 ans d'ancienneté = 30%

E3 en année 2 = 8 ans d'ancienneté = 50%

Certificat médical

Même si la réglementation ne nécessite que le certificat d'un médecin généraliste pour le niveau 1, dans votre intérêt, nous vous recommandons un examen abouti chez un médecin du sport ou un médecin fédéral afin de vérifier les non contre-indications avec la pratique de la plongée. [Certificat médical fédéral](#)

Le certificat médical, la photo, les cartes de niveaux et le bulletin d'inscription peuvent être retournés à assab.plongee@gmail.com

Licence FFESSM

Critère	Tarif
Adulte (+ 16 ans)	43,00€
Jeune (de 12 à 16 ans)	27,00€

Assurance facultative

Critère	Tarif
Piscine	12,00€
Loisir 1	21,00€
Loisir 1 Top	41,00€
Loisir 2	28,00€
Loisir 2 Top	52,00€
Loisir 3	44,00€
Loisir 3 Top	86,00€

Badge

Une caution de **20€** est encaissée contre un badge d'accès à la piscine. La caution est remboursée à la restitution définitive du badge.

Règlement

Chèques à l'ordre de ASSAB

La cotisation peut être réglée en une ou deux fois par chèque (mais pas la licence ni l'assurance payables à l'inscription). Le 1er chèque est encaissé à l'inscription, le second en janvier.

Code Banque 10107	Code guichet 00360	Code BIC BREDFRPPXXX
----------------------	-----------------------	-------------------------

Numéro de compte 00131436984	Clé 52	
---------------------------------	-----------	--

Domiciliation

BRED FONTAINEBLEAU AVON

Numéro de compte bancaire international :

FR76 1010 7003 6000 1314 3698 452



Avantages 2022/2023

Accès piscine

Accès gratuit à la piscine de la faisanderie pendant nos créneaux horaires :

- Lundi de 19h45 à 22h30
- Jeudi de 19h45 à 22h30

Utilisation du matériel

Le petit matériel (palmes, masque, tuba) est prêté gratuitement aux membres du club.

Le matériel (bloc, détendeur, gilet) est prêté gratuitement aux membres à la piscine et lors des sorties club.

Pour une utilisation privée, les détendeurs et les gilets sont prêtés au tarif unitaire de 7,50€ par semaine pour une durée maximale de 3 semaines (soit 15€ gilet+détendeur).

Subvention aux passages de niveau 1

Une remise de **100€** sur le voyage club « premières bulles » est allouée aux membres validant leur niveau 1 délivré à l'ASSAB.

Subvention aux passages de qualifications techniques

Le club prend en charge :

- La formation TIV,
- La formation initiale et l'examen final du diplôme « Initiateur »,
- Le passage du niveau 4 à condition d'être disponible pour le club les 3 années suivant le diplôme (remboursement d'un tiers du coût hors déplacement pendant 3 ans après accord du comité directeur).

Subvention à l'encadrement

Les membres d'honneur ayant un rôle d'encadrement actif sont dispensés de cotation.

L'ASSAB prend en charge l'assurance **Loisir 1** des encadrants actifs durant la saison :

- N4, MF1, MF2 s'ils forment en piscine/fosse ou encadrent en sortie club,
- Initiateurs donnant des cours en piscine ou réalisant des baptêmes régulièrement.

En sortie club, l'ASSAB prend en charge dans la limite de 700€ :

- l'encadrement « enseignement » (passage de niveaux) : 100% du prix des plongées + 200€,
- l'encadrement « exploration » (plongeurs non autonomes) : 100% du prix des plongées.

Un reçu fiscal est disponible (E1 et plus) pour chaque séance de cours ou de direction de bassin (Don aux œuvres).

Entretien des blocs

Les membres bénévoles réalisant les TIV annuels font gratuitement l'entretien des blocs personnels enregistrés au club. Les réépreuves restent à charge des propriétaires.